



Conception/rédaction : R. Ravaioli
Mise en page/photos : R. Daumas
Extrait de la carte TOP 25 n° 3643 ET
1cm = 250m effet ancien
©IGN-Paris 2011 reproduction interdite
licence d'exploitation n° 30-11010

Commune de
La Gaude



Bienvenue à La Gaude
FICHE DE RANDONNÉE
Château de La Gaude

Commune de
La Gaude



« La commune de La Gaude, entre littoral et haut pays, offre un potentiel riche de paysages divers et variés, certains naturels, certains façonnés très tôt par ses habitants.

Son village perché, ses hameaux anciens et historiques, sa chapelle et son église, ses forêts, son patrimoine romain, la proximité de la Cagne ...

sont autant d'atouts et de richesses à découvrir et à s'approprier non seulement par les Gaudois, les Gaudois, mais aussi par nos amis randonneurs de tous horizons.

C'est pourquoi, j'ai souhaité la réalisation de ces premières fiches-sentiers que chacun pourra emporter au gré de ses envies.

Bonne randonnée à toutes et à tous ! »

Michel Meïni

Maire de La Gaude

Vice Président de Nice Côte d'Azur

Conseils

- Choisissez votre itinéraire en fonction de vos capacités et des difficultés rencontrées, n'hésitez pas à faire demi-tour en cas de problème.
- Prenez connaissance de la météo locale.
- Informez une personne du jour et de l'heure de votre départ et de retour, ainsi que votre itinéraire.
- Évitez de partir seul.
- Équipez-vous de chaussures adaptées.
- Emportez avec vous de quoi vous alimenter, vous hydrater et une trousse de premiers secours.

N° d'Urgence

- Numéro d'urgence : 112
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- CODIS 06 : 04 93 22 76 90

Renseignements

Office de Tourisme

8065, Route de Cagnes - 06610 La Gaude

Tél. : 04 93 24 47 26

www.lagaude.fr



Château de la Gaude

Départ : La Gaude (260m)

Dénivellation : + 130m - 150m

Distance : 10 km environ

Durée estimée : 3 h 00

Niveau : randonnée facile

Cartographie : IGN Top 25 n° 3643 ET

A son origine, le site d'Alagauda était issu d'une tribu ligure, située sur les contreforts des baous. Plusieurs siècles plus tard, et suite à l'invasion romaine, les habitants se regroupèrent sur une colline dominant le Var, sur laquelle est érigé le château des Gaudes. Il deviendra propriété et place forte dans les années 1155 de la famille seigneuriale de Romée de Villeneuve.

En 1599, une ordonnance du roi Henri IV marque la scission des communes de La Gaude et de Saint-Jeannet. Les habitants se réfugient alors au lieu dit Les Trigans, aujourd'hui La Basse Gaude.

Ce château abandonné puis tombé en ruine à la révolution, a été restauré très récemment par ses nouveaux propriétaires.

Depuis le parking de la mairie (260m) descendre par la rue Louis-Michel Féraud jusqu'au rond-point. Traverser et suivre le sentier de terre (à gauche de la borne incendie n°077) qui remonte vers le Nord (chemin de Cagnes à Gréolières), pour trouver l'intersection avec le CR.67. En remontant ce sentier, vous pouvez observer sur votre droite des vestiges de four à chaux.

Prendre sur la droite cette voie, puis rapidement sur la gauche l'impasse des Chauvets et le chemin des Chauvets qui conduisent sur une voie à grande circulation, la RD.118 (311m).

Après avoir traversé cette voie, s'engager sur le CR.47, vieux chemin de la Gaude à Gattières, qui se transforme ensuite en sentier afin de rejoindre le quartier les Vallons (224m).

Tourner à droite, remonter le sentier jusqu'à l'intersection avec la route goudronnée. Tourner à gauche pour l'emprunter sur une centaine de mètres. Continuer sur la piste afin de rejoindre le vallon des Trigands. Après le pont, tourner à gauche et rejoindre la route goudronnée au quartier les Camps.

A l'intersection, prendre direction chemin des billoires, puis chemin du château et enfin chemin Beaume Gairard.

Longer la butte où se dresse fièrement le château de la Gaude (240m) propriété privée (**ne se visite pas**).

Poursuivre jusqu'aux vestiges de la chapelle San-Peire édifée au XIIème siècle.

Le retour se fait par le même itinéraire.

Toutes les informations touristiques ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la commune et du rédacteur. Il appartient aux usagers de prendre toutes précautions imposées par les conditions locales.